



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2699

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet européen CoGO covoiturage et gouvernance - Attribution d'une subvention à l'Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement (AURAAE)**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Da Passano**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme lehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhrlich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

**Conseil du 27 avril 2018**  
**Délibération n° 2018-2699**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Projet européen CoGO covoiturage et gouvernance - Attribution d'une subvention à l'Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement (AURAE)**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

#### **I - Contexte**

Le contexte du covoiturage sur le territoire de la Métropole de Lyon est en pleine évolution.

Si le Grand Lyon a été précurseur sur le sujet du covoiturage, dès 2009, avec la mise en place du portail [www.covoiturage-grandlyon.com](http://www.covoiturage-grandlyon.com), depuis, le paysage du covoiturage ne cesse d'évoluer avec l'arrivée de nombreux acteurs privés, start-up ou grands groupes qui proposent aux territoires et à leurs habitants des solutions de covoiturage dynamique, connecté, en ligne avec des modèles économiques spécifiques.

Les Assises de la Mobilité qui ont eu lieu au dernier trimestre 2017, et qui doivent alimenter la future loi sur la mobilité, ont permis de mettre en évidence l'enjeu de transformer le covoiturage en service public de mobilité.

D'autres questionnements apparaissent, en particulier liés au déclassement de l'A6/A7 et à l'expérimentation d'une voie de covoiturage réservée au nord et au sud du tronçon. Cette expérimentation prévue pour début 2020, basée sur des changements de pratiques de mobilité, devra encourager toutes sortes de covoiturage afin de pouvoir atteindre rapidement une masse critique.

Cela conduit à s'interroger sur le rôle de la collectivité face à ces multiples modèles : doit-elle piloter, encadrer, coordonner, animer, laisser-faire, restreindre ?

#### **II - Objectifs du projet européen CoGo**

Dans ce contexte, Auvergne-Rhône-Alpes énergie environnement (AURAE) nous propose d'intégrer le projet européen CoGO sur le thème "covoiturage et gouvernance" dont les objectifs sont de rendre plus durable la mobilité, avec un zoom particulier sur le covoiturage, en s'appuyant sur les bonnes pratiques identifiées des partenaires du projet. Il s'agit :

- d'identifier et tester des projets pilotes, duplicables, de promotion et d'expérimentation du covoiturage pour les différents publics et dans divers contextes territoriaux (aires urbaines/périurbaines, zones de montagnes et, en général, périphéries et/ou territoires défavorisés),

- d'adapter, perfectionner des processus de gouvernance/concertation mis en œuvre par les acteurs publics compétents, et reproductibles dans d'autres territoires.

Le partenariat du projet est composé, outre la Métropole, par :

- Città metropolitana di Torino, chef de file,
- l'AURA-EE, partenaire,
- Chambéry Métropole, partenaire,
- Zona Ovest di Torino s.r.l., partenaire,
- Comune di Leini, partenaire.

Le projet s'étend sur 3 ans : d'octobre 2017 à octobre 2020.

### III - Programme d'actions pour l'année 2018

Plusieurs actions sont prévues et pourront être déclinées selon les territoires :

- échange d'expériences et de méthodologies sur le covoiturage entre l'Italie et la France, pour les territoires ayant les mêmes caractéristiques/besoins,
- analyses des bonnes pratiques à échelle communale/intercommunale/d'aires vastes, avec une attention particulière accordée aux systèmes technologiques et aux plateformes web utilisées,
- enquête sur les habitudes et sur la disponibilité du public cible à pratiquer le covoiturage et sur les possibilités d'amélioration de l'offre,
- processus de mise en projet participatif et d'animation territoriale, avec modalités innovantes d'implication des usagers,
- mise en projet, sur la base des informations collectées, des actions pilotes spécifiques des divers partenaires, en augmentant la diversification de l'offre de transport à petite échelle et en adoptant des modalités innovantes d'implication de l'utilisateur et des "hubs" attracteurs de trafic (zones industrielles/commerciales, pôles touristiques/culturels, lieux sanitaires/hôpitaux),
- réalisation d'un système organisé d'arrêts de covoiturage et d'espaces intermodaux diffus et mise en œuvre/adaptation d'outils web/plateformes déjà en utilisation pour les divers types de publics/territoires,
- campagnes de communication adéquates avec recherche de mécanismes incitatifs et adoption de nouveaux processus de gouvernance contrôlés par les administrations territoriales compétentes.

La Métropole est plus particulièrement concernée par les 5 premières actions avec deux actions phares pour 2018 et 2019 :

- un événement majeur qui aura lieu à la Métropole, "les Assises prospectives du covoiturage" dont l'objectif est de réunir l'ensemble des acteurs privés, publics et experts du sujet afin de réfléchir au covoiturage de demain, et à ses modèles économiques,
- une enquête "habitants" sur les pratiques de covoiturage, afin de pouvoir croiser avec les enquêtes issues de l'enquête ménages déplacements (EMD).

Pour mener à bien ces deux actions l'AURAE met à disposition de la Métropole un budget d'études de 36 318 €, en contrepartie d'un budget de 20 000 € correspondant à du temps de travail AURAE.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € pour l'année 2018 au profit de l'AURAE ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes énergie environnement (AURAE),

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'AURAE, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - compte 65748 - fonction 020 - opération n° 0P02O2036.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.**